Institut für Föderalismus
Institut du Fédéralisme
Institute of Federalism

Journée scientifique
sur le fédéralisme et les relations extérieures

3e Journées Fribourgeoises du Fédéralisme

3 et 4 septembre 2026
Université de Fribourg | Pérolles

Une manifestation organisée par l'Institut du Fédéralisme, en partenariat avec la Fondation ch pour la collaboration confédérale et la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

UNIVERSITE DE FRIBOURG
FACULTÉ DE DROIT
INSTITUT DU FÉDÉRALISME
AV. BEAUREGARD 1, 1700 FRIBOURG

UNI FR

Contenu : La politique étrangère est l'affaire de la Confédération. Celle-ci peut également conclure des traités de droit international dans des domaines relevant des prérogatives cantonales. Certes, lorsqu'elle agit dans ce contexte, la Confédération doit tenir compte des compétences et des intérêts des cantons et leur permettre de participer aux prises de décisions en la matière. Néanmoins, l'augmentation des obligations de droit international et des activités de politique extérieure de la Confédération (notamment en ce qui concerne la relation avec l'Europe, mais aussi dans le domaine des droits de l'Homme et du droit commercial) au cours des dernières décennies, a entraîné une limitation de la marge de manœuvre des cantons dans l'exercice de leurs prérogatives. L'acceptation dynamique du droit européen prévue dans le paquet de traités baptisé « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) » pourrait engendrer de nouveaux défis quant à la position des cantons en matière de politique étrangère.

Les 3e Journées fribourgeoises du Féderalisme se fondent sur ces développements pour placer les discussions sous le signe des innombrables interactions existant entre le fédéralisme et les relations extérieures. Citons, à titre d'exemple, la « petite politique étrangère » des cantons, la participation de ces derniers aux relations extérieures de la Confédération, en particulier dans le contexte des « Bilatérales III », sans oublier l'influence de la protection universelle des droits de l'Homme sur les structures fédérales de la Suisse, autant de thèmes qui seront abordés de manière détaillée durant toute la manifestation.

Les Journées Fribourgeoises du Fédéralisme offrent une plateforme d'échange interdisciplinaire entre spécialistes, scientifiques et décideurs. Des personnalités éminentes issues des milieux scientifiques, pratiques et politiques participent aux nombreux exposés et tables rondes.

Public cible : Les Journées Fribourgeoises du Fédéralisme s'adressent aux personnes qui, sur le plan scientifique ou dans le cadre de leur activité pratique (politique, administration, justice, etc.), travaillent sur les questions liées au fédéralisme. Ces journées sont bien entendu ouvertes à toute personne intéressée.

Langue : Le colloque se déroulera en allemand et en français (sans traduction). Une bonne compréhension passive de l'autre langue est nécessaire.

Programme :	**JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026**	
09.30	Accueil, café	
10.00	**Mot de bienvenue et introduction**	Andreas Stöckli Bernhard Waldmann
Bloc 1 :	**L'action extérieure des cantons**	
10.15	**Introduction**	Andreas Stöckli
10.20	**Analyse de droit constitutionnel**	Bernhard Waldmann
10.45	**Du point de vue du canton de Genève**	Anna-Karina Kolb
11.05	**Coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur**	Manuel Friesecke
11.25	**Discussions et questions**	
11.45	Repas de midi	
Bloc 2 :	**Participation des cantons à la politique extérieure de la Confédération**	
13.00	**Introduction**	Bernhard Waldmann
13.05	**Analyse de droit constitutionnel**	Andreas Stöckli
13.25	**Perspective en sciences politiques**	Sean Müller
13.45	**Du point de vue de la Confédération**	Gabriel Gertsch
14.05	**Du point de vue de la pratique cantonale**	Roland Mayer
14.25	Pause	

Bloc 3 :	**Les cantons et les Bilatérales III**	
14.45	**Introduction**	Michael Hediger
14.50	**Bilatérales III – Analyse constitutionnelle**	Astrid Epiney
15.20	**Participation des cantons à la formation de la volonté de la Confédération dans le cadre de l'adoption dynamique du droit – du point de vue de la Confédération**	Susanne Gutzwiller
15.40	**Participation des cantons à la formation de la volonté de la Confédération dans le cadre de l'adoption dynamique du droit – du point de vue des cantons**	Roland Mayer
16.00	**Appréciation – du point de vue scientifique**	Andreas Glaser
16.20	**Discussions et questions**	
16.45	**Table ronde** Modération : Patrick Mülhauser Participant·e·s : Markus Dieth, Glenda Gonzalez Bassi, Matthias Oesch	
17.30	Apéritif	

VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2026

08.30	Accueil, café	
09.15	**Mot de bienvenue et introduction**	Andreas Stöckli, Bernhard Waldmann
Bloc 4 :	**Fédéralisme et protection internationale des droits de l'Homme**	
09.20	**Introduction**	Eva Maria Belser
09.25	**Les critiques internationales du fédéralisme – une relation sous tension**	Eva Maria Belser
09.45	**Concordance entre la réalisation des droits fondamentaux et le fédéralisme – du point de vue doctrinal des droits fondamentaux**	Nesa Zimmermann
10.05	**L'engagement des parlements et des autorités cantonales en faveur des traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme – résultats d'un projet de recherche**	Evelyne Schmid
10.25	**Approche pratique de la mise en oeuvre des droits de l'Homme dans la Suisse fédérale**	Xavier-Baptiste Ruedin
10.50	**Discussions et questions**	
11.15	Pause	
11.35	**Table ronde** **L'interprétation extensive des droits fondamentaux et des droits de l'Homme met-elle en péril le fédéralisme?** Modération : N.N. Participant·e·s : Esther Friedli, Stefan Schlegel, Hansjörg Seiler, Nula Katharina Frei	
12.30	Mot de conclusion et fin de la manifestation	

Direction :	**Andreas Stöckli**, Prof. Dr iur., Institut du Fédéralisme, Université de Fribourg **Bernhard Waldmann**, Prof. Dr iur., Institut du Fédéralisme, Université de Fribourg **Eva Maria Belser**, Prof. Dr iur., Institut du Fédéralisme, Université de Fribourg
Intervenant·e·s :	**Markus Dieth**, Dr iur., Avocat, Conseiller d'État du canton d'Argovie, Président de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) | **Astrid Epiney**, Prof. Dr iur., Institut de droit européen, professeure de droit européen, de droit international public et de droit public, Université de Fribourg | **Nula Katharina Fre**i, Prof. Dr iur., Professeure assistante en droit public, Faculté de droit, UniDistance Suisse | **Esther Friedli**, lic.rer. soc., Conseillère aux États, canton de Saint-Gall | **Manuel Friesecke**, Dr, Secrétaire général, Regio Basiliensis | **Gabriel Gertsch**, Dr sc., Chef adjoint de l'accompagnement législatif I, délégué de l'Office fédéral de la justice pour le paquet d'accords Suisse–UE, Office fédéral de la justice OFJ | **Andreas Glaser**, Prof. Dr iur., Chaire de droit public, droit administratif et droit européen, Université de Zurich, Membre de la direction du Centre pour la démocratie d'Aarau (ZDA) | **Glenda Gonzalez Bassi**, Maire de la ville de Bienne, représentante de l'Union des villes suisses | **Susanne Gutzwiller**, lic. iur., LL.M., Avocate, Cheffe de la section Droit et contrats, Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) | **Michael Hediger**, lic. iur. utr., Collaborateur scientifique, Institut du fédéralisme, Université de Fribourg | **Anna-Karina Kolb**, Directrice du Service des affaires extérieures, État de Genève | **Roland Mayer**, Secrétaire général, Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) | **Patrick Mülhauser**, Délégué aux relations extérieures, Chancellerie d'État, Canton de Fribourg | **Sean Müller**, PD Dr, Institut für Politikwissenschaft, Université de Berne | **Matthias Oesch**, Prof. Dr iur., Professeur de droit public, droit européen et droit international économique, Université de Zurich | **Xavier-Baptiste Ruedin**, Dr iur., MJur, Avocat, Chef Unité Protection internationale des droits de l'homme, Office fédéral de la justice OFJ | **Stefan Schlegel**, Dr iur., Directeur, Institution suisse des droits humains, ISDH, Fribourg | **Evelyne Schmid** Prof. Dr iur., Professeure ordinaire en droit international public, Université de Lausanne | **Hansjörg Seiler**, Prof. Dr iur., Avocat, Ancien juge fédéral et juge au Tribunal administratif du canton de Berne | **Nesa Zimmermann**, Prof. Dr iur., Professeure assistante en droit constitutionnel suisse et comparé, Université de Neuchâtel
Frais :	CHF 490.– Pour les étudiant·e·s et les doctorant·e·s CHF 150.– Les frais de cours comprennent la documentation de la manifestation et les repas. Les frais doivent être réglés au plus tard 14 jours avant le début du séminaire. Si le séminaire n'a pas lieu, les frais de cours déjà versés seront intégralement remboursés.
Hébergement :	Vous trouverez des informations sur les hôtels dans la ville de Fribourg sur notre site web.
Conditions d'annulation :	Les annulations dans le délai d'inscription sont gratuites. Ensuite, la totalité des frais sera facturée.
Délai d'inscription :	20 août 2026
Inscription à l'événement :	Formulaire en ligne Après réception de votre inscription, vous recevrez une confirmation d'inscription accompagnée d'une facture. Les inscriptions sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée (le nombre de participants est limité). Sauf opposition expresse de votre part, vous acceptez que des photos/vidéos de la manifestation soient diffusées sur les réseaux sociaux.
Lieu du cours :	Université de Fribourg, Bd de Pérolles 90, CH-1700 Fribourg, PER 21 Auditoire A140
Renseignement :	**Tamara Philipona** Institut du Fédéralisme, Av. Beauregard 1, CH-1700 Fribourg Tél.: +41 26 300 81 41 tamara.philipona@unifr.ch